

SCÉNARIO DE PROCÈS CRIMINEL SIMULÉ

R c JONES



VOL DE BIENS DE MOINS DE 5 000 \$	PAGE
Liste des participants	2
Scénario des faits	3 - 4
La dénonciation (accusations)	5
Lois et principes juridiques pertinents	6-11
Exposé conjoint des faits	12
Pièces justificatives	13
Renseignements de fond pour les témoins	14 - 26
Renseignements pour le juge, jurés et le greffier	27 - 32

LA PRÉPARATION DES RÔLES	
Se préparer au procès simulé	1 - 2
Déroulement des procédures	3 - 9
Cérémonial de cour et protocole	10 - 11
Horaire	12
Préparation aux rôles suivants :	13 - 21

BÉNÉVOLES DU SECTEUR DE LA JUSTICE	
L'objectif d'un procès simulé	1
Horaire	2
Renseignements pour les personnes suivantes :	3 - 5



Chaque procès criminel simulé du ROEJ s'accompagne de trois trousse :

- » Le scénario pour le procès criminel **simulé**
- » La trousse pour la **préparation aux rôles** dans le cadre du procès criminel simulé
- » La trousse de préparation au procès criminel simulé pour les **bénévoles du secteur de la justice**

Les élèves ont besoin de la trousse relative au **scénario** et de la trousse relative à la **préparation des rôles**. Les bénévoles du secteur de la justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin des trois trousse.

Remarque sur la féminisation du texte

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons, dans certaines portions du texte, employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

SCÉNARIO DE PROCÈS CRIMINEL SIMULÉ

R c JONES



CONTENU DE LA PRÉSENTE TROUSSE	PAGE
Liste des participants	2
Scénario des faits	3 - 5
Preuves documentaires	6 - 9
Loi pertinente	10 - 14
Horaire	15
Renseignements de fond pour les témoins	16 - 29
Feuille d'évaluation pour le jugement	30 - 34

R c JONES

» Vol de biens de moins de 5 000 \$

Chaque procès simulé du ROEJ est accompagné de trois trousse :

- » **Le scénario du procès simulé**
- » **La trousse pour la préparation aux rôles**
- » **La trousse pour les bénévoles du secteur de la justice**

Les élèves ont besoin de la trousse relative au **scénario** et de la trousse relative à la **préparation des rôles**. Les bénévoles du secteur de la justice, les enseignants et les organisateurs ont besoin des trois trousse.

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Rôle	Nom du participant
1. Sara Jones (l'accusée)	
2. Phil DeMelo (ami de Sara et témoin de la défense)	
3. Roxane Simard (gardienne de sécurité du magasin et témoin de la Couronne)	
4. L'agent Justin Tran (agent qui a procédé à l'arrestation et témoin de la Couronne)	
5. Avocats de la Couronne (4)	
6. Avocats de la défense (4)	
7. Juge	
8. Membres du jury (12) (facultatif)	
9. Agent des services aux tribunaux (maintient l'ordre dans la salle d'audience)	
10. Greffier de la cour (vient en aide au juge) (facultatif)	
11. Représentants de la presse (rapportent les faits) (facultatif)	
12. Dessinateurs judiciaires (dessinent ce qui se passe durant le procès) (facultatif)	

QU'EST-IL ARRIVÉ?

Le 5 janvier 20**, vers 19 h, deux amis, Sara Jones et Phil DeMelo, magasinaient au centre commercial Nouveau monde. Ils cherchaient un cadeau d'anniversaire pour leur amie Andréa qui venait d'avoir une année difficile en raison de la séparation de ses parents. Ils ont décidé de lui acheter un cadeau de moins de 50 \$ ensemble.

SCÉNARIO DES FAITS

Ils sont allés à la Boîte à musik où il y avait une grande liquidation du Jour de l'an. Ils avaient de la difficulté à décider quoi acheter, alors Sara est allée jeter un coup d'œil aux lecteurs de musique pendant que Phil regardait les étuis protecteurs pour téléphones cellulaires. Sara s'est dirigée vers le comptoir de lecteurs de musique numérique où environ 10 personnes faisaient l'essai de divers appareils. Un MyPod Shuffler rose de 50 \$ a retenu son attention. Elle l'a accroché à sa ceinture pour l'essayer et a continué de marcher dans le magasin. Elle voulait s'assurer que personne n'achète le dernier modèle rose, advenant qu'ils décident d'utiliser la totalité de leur budget de 50 \$ pour l'acheter.

Après avoir passé 20 autres minutes à regarder les articles dans le magasin, ils ont décidé d'acheter un étui protecteur pour le téléphone cellulaire d'Andréa puisque c'était un peu moins cher. Ils ont dû attendre en file pendant plus de 15 minutes, car il y avait beaucoup de monde dans le magasin. Ils ont finalement réussi à acheter l'étui protecteur et se sont dirigés vers la sortie du magasin. Alors qu'ils sortaient du magasin, une gardienne de sécurité, qui s'est identifiée sous le nom de Roxane Simard, les a arrêtés. Sara, prise de panique, s'est débattue et a tenté de s'enfuir, mais la gardienne de sécurité l'a agrippée solidement par les bras et s'est assurée qu'ils la suivent tous les deux au bureau de la sécurité.

Une fois rendue au bureau, Roxane Simard a demandé à Sara de vider ses poches et d'enlever sa ceinture. Elle a mis son portefeuille, la ceinture et le MyPod Shuffler sur le bureau. Sara a tenté d'expliquer qu'elle n'avait pas voulu prendre le MyPod et qu'elle avait tout simplement oublié qu'il était accroché à sa ceinture. Roxane a déclaré qu'elle ne croyait pas Sara et a ensuite téléphoné à la police et au propriétaire du magasin, Brian Perez.

Lorsque l'agent Tran (l'agent de police) est arrivé au bureau de la sécurité, Roxane Simard lui a expliqué ce qu'elle avait vu. Sara a expliqué qu'elle avait tout

simplement oublié d'enlever le MyPod Shuffler de sa ceinture. Sara a commencé à pleurer et s'est excusée à Brian Perez. Phil a tenté d'aider Sara en disant qu'il ne croyait pas que Sara avait délibérément pris le lecteur de musique, mais on lui a demandé de partir.

L'agent Tran a posé quelques questions à Sara, puis a mis le lecteur de musique dans un sac de plastique et y a apposé une étiquette. Il a accusé Sara de vol de biens de moins de 5 000 \$, ce qui constitue une infraction en vertu du paragraphe 322(1) du *Code criminel canadien*. Il a informé Sara de ses droits et lui a dit qu'elle devait se présenter au poste de police le lendemain afin qu'on prenne ses empreintes digitales. Ils ont laissé Sara retourner à la maison vers 21 h.

LA DÉNONCIATION

CANADA

PROVINCE DE L'ONTARIO

Date _____

COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO

District judiciaire de ***

PREUVES
DOCUMENTAIRES

**SA MAJESTÉ LA REINE
CONTRE
SARA JONES**

SARA JONES, considérée comme une adolescente en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, est accusée de ce qui suit :

1. Elle a, le ou vers le 5e jour de janvier 20**, dans la ville de ***, dans le district judiciaire de ***, en Ontario, volé des biens d'une valeur de moins de 5 000 \$ du magasin la Boîte à musik, ce qui constitue un vol en vertu du paragraphe 322(1) du *Code criminel du Canada*.

PRÉPARÉ le _____ jour de, _____ à _____

Signature _____

JUGE DE PAIX

LOIS ET PRINCIPES JURIDIQUES PERTINENTS

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) régit comment le système de justice pénale traite les adolescents (de 12 ans à 17 ans inclusivement) et le genre de peines qu'on peut leur infliger. La LSJPA est entrée en vigueur en 2002. Elle contient un préambule et une Déclaration de principes dans laquelle on précise les principes qui orientent les objectifs du système de justice pénale pour les adolescents.

La Déclaration stipule ce qui suit¹ :

- Le système de justice pénale pour adolescents vise à prévenir le crime chez les adolescents, à les réadapter et à les réinsérer dans la société et à assurer la prise de mesures opportunes leur offrant des perspectives positives afin de favoriser la protection durable du public.
- Le système de justice pénale pour les adolescents doit tenir compte du fait que les jeunes n'ont pas la maturité des adultes. Le système est distinct de celui pour les adultes à bien des égards : il leur confère notamment une responsabilité juste et proportionnelle, compatible avec leur degré de maturité; la prise de mesures procédurales supplémentaires; l'insistance sur leur réadaptation et leur réinsertion sociale; l'importance de la célérité avec laquelle il faut intervenir.
- Les jeunes doivent être tenus responsables au moyen d'un traitement équitable et proportionnel à la gravité de l'infraction.
- Les mesures prises à l'égard des jeunes, en plus de respecter le principe de la responsabilité juste et proportionnelle, doivent viser à renforcer leur respect pour les valeurs de la société, favoriser la réparation des dommages causés, avoir un sens pour le jeune, prendre en compte tant les différences ethniques, culturelles, linguistiques et entre les sexes que les besoins propres aux jeunes autochtones et à d'autres groupes particuliers de jeunes.
- Des règles spéciales s'appliquent aux procédures intentées contre les jeunes

¹<http://www.justice.gc.ca/fra/pi/jj-yj/ljsjpa-ycja/hist-back.html>

afin de protéger leurs droits; les victimes doivent être traitées avec courtoisie et compassion; elles doivent aussi être informées des procédures et avoir l'occasion d'y participer, les père et mère du jeune doivent être informés et être encouragés à participer aux mesures prises à l'égard du comportement offensant de l'adolescent.

La *LSJPA* prévoit également des mécanismes particuliers pour aider les décideurs à diverses étapes importantes au cours du processus de justice pénale. Un grand nombre de ces mécanismes permet aux jeunes qui ont été accusés d'une infraction criminelle de résoudre leur cause à l'extérieur du processus judiciaire officiel. En fait, seulement 9 % des causes qui passent par le système de justice pénale sont réglées par voie de procès².

En vertu de la *LSJPA*, il est peu probable que la cause de Sara Jones fasse l'objet d'un procès. En réalité, la cause de Sara se réglerait probablement au moyen d'une mesure extrajudiciaire. Une mesure extrajudiciaire est un mécanisme qui permet aux jeunes de régler leur cause à l'extérieur du processus judiciaire officiel. Souvent, le jeune devra réparer le dommage qu'il a fait à la victime et participer à un programme communautaire. Dans le cas de Sara, on pourrait lui demander d'écrire une lettre d'excuses à la Boîte à musik et d'assister à un cours de prévention du vol à l'étalage. Les conséquences seraient donc pertinentes et, lorsque toutes les exigences associées à la mesure extrajudiciaire auraient été remplies, les accusations criminelles seraient retirées.

Même si Sara subissait un procès, les principes qui régissent la détermination de la peine en vertu de la *LSJPA* mettent l'accent sur la réadaptation et la réintégration des jeunes à la société et il est peu probable que Sara soit emprisonnée. En vertu de la *LSJPA*, le placement sous garde est réservé aux délinquants violents et aux récidivistes ayant perpétré des crimes graves.

Occasion de voir comment se déroule un procès criminel

Même si, en réalité, il est peu probable que Sara subisse un procès, les procès simulés du ROEJ sont conçus pour donner aux élèves l'occasion de découvrir plusieurs aspects palpitants des procès criminels, comme la possibilité de plaider

²<http://www.justice.gc.ca/fra/cde-esc/epd-ecc/p1.html>

une cause dans le cadre d'un système de droit accusatoire. Ces procès simulés permettent également aux élèves de développer leurs compétences écrites et orales en défense des intérêts, et à améliorer leur compréhension du système judiciaire. Pour plus de renseignements sur les programmes d'éducation juridique expérientiels du ROEJ, veuillez visiter le <http://ojen.ca/fr/programs/youth>.

Les procédures criminelles

1. La présomption d'innocence et le fardeau de la preuve

Toute personne accusée d'un crime est jugée innocente jusqu'à preuve du contraire. C'est donc la Couronne, et non l'accusé, qui doit démontrer que l'accusé est coupable. Au cours d'un procès criminel, la Couronne doit convaincre le juge ou le jury que l'accusé est coupable « hors de tout doute raisonnable ». Il n'est donc pas nécessaire de prouver que l'accusé est coupable hors de tout doute, mais la barre est tout de même haute pour le procureur de la Couronne. Si la Couronne ne parvient pas à démontrer qu'une personne est coupable hors de tout doute raisonnable, la personne sera reconnue non coupable.

2. Le système de droit accusatoire

Le « débat » qui prend place au cours d'un procès criminel est considéré comme une approche « accusatoire ». Au Canada, nous utilisons un système de droit accusatoire où deux camps adverses présentent des arguments l'un contre l'autre. Chaque camp doit présenter des preuves et faire ressortir les problèmes (qui appuient leur position) devant un décideur impartial, lequel doit déterminer quelle est la vérité de l'affaire. Le décideur (que ce soit un juge ou un jury) est une partie neutre qui se fonde sur la preuve et les arguments présentés en cour.

L'approche accusatoire signifie que les deux camps (c.-à-d. la Couronne et la défense) sont représentés et les défenseurs (c.-à-d. les avocats de chaque camp) doivent présenter les meilleures preuves et les meilleurs arguments. En raison de notre système accusatoire, il est important que chaque partie bénéficie d'une représentation juridique adéquate et plus ou moins égale afin que les parties soient sur un pied d'égalité et que chaque camp présente des preuves au décideur. Le juge peut ensuite avoir confiance que la décision se fonde sur les renseignements les plus complets. Le juge ne peut pas enquêter, présenter des arguments pour l'un ou l'autre des camps, ni faire des recherches ou appeler des témoins supplémentaires. Le juge doit plutôt se fier aux avocats pour présenter la cause.

3. Responsabilité criminelle³

En général, pour qu'une personne soit reconnue coupable d'une infraction criminelle, elle doit avoir commis un acte illégal (*actus reus*) et avoir été dans « l'état d'esprit » nécessaire (*mens rea*) pour commettre l'infraction criminelle. Pour que l'accusé soit reconnu coupable, la Couronne doit démontrer, hors de tout doute raisonnable, la présence de ces deux éléments (*actus reus* et *mens rea*). La défense tentera quant à elle de démontrer que l'accusé n'a pas fait preuve d'*actus reus* ni de *mens rea*, ou que l'accusé en a fait preuve mais ne devrait pas être puni, car sa conduite dans les circonstances était justifiée ou excusable pour quelque raison (p. ex. légitime défense).

Actus reus

Actus reus est le mot latin qui signifie « acte coupable ». Une personne doit avoir commis un acte illégal avant d'être reconnue coupable d'un crime. L'acte coupable peut être une action faite par une personne ou une action qu'elle a omis de faire, c'est-à-dire une action que la

TYPES DE *MENS REA*

Formes subjectives de *mens rea* – L'accusé avait un état d'esprit coupable relativement aux conséquences de ses actions.

1. Intention

Intention directe -- L'accusé désirait infliger le préjudice prévu ou cherchait à infliger le préjudice prévu.

Intentions indirectes – L'accusé désirait ou cherchait un autre résultat quelconque, mais il est certain ou presque certain que le préjudice prévu aurait été infligé.

Mots-clés à rechercher dans le CCC : « avec intention », « intentionnellement », « volontairement », « en vue de », « dans le but de ».

2. Connaissance

L'accusé a une connaissance subjective de certains faits ou d'une certaine situation en ce qui concerne l'action.

Mots-clés à rechercher dans le CCC : « savoir que »

3. Témérité

L'accusé est conscient d'un danger ou d'un risque, mais poursuit une ligne de conduite qui mène au comportement interdit.

4. Ignorance volontaire

L'accusé est conscient qu'il devrait poser des questions ou s'informer sur le sujet, mais choisit de ne pas le faire car il ne veut pas savoir la vérité.

Formes objectives de *mens rea* – Une personne raisonnable qui aurait été dans la position de l'accusé aurait eu l'esprit coupable requis ou aurait agi différemment.

1. Négligence criminelle

La conduite de l'accusé constituait un écart marqué et important par rapport à la conduite d'une personne raisonnable, ce qui révèle une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui.

2. Négligence pénale

La conduite de l'accusé constituait un écart marqué et important par rapport à la conduite d'une personne raisonnable.

Mots-clés à rechercher dans le CCC : « négligence », « dangereux »

³Pour obtenir une description complète de la *mens rea* et de l'*actus reus* ainsi que des activités à ce sujet, veuillez consulter le document du ROEJ intitulé *Mens rea et Actus reus* au <http://www.ojen.ca/fr/ressource/1084>.

personne était tenue de faire, mais n'a pas fait. La Couronne et la défense utiliseront toutes les deux les témoignages présentés, les exposés conjoints des faits, la preuve matérielle, comme les vidéos et les empreintes digitales, ainsi que toute autre preuve pertinente afin de démontrer que l'accusé a réellement commis le crime allégué.

Mens Rea

Mens rea est le mot latin qui signifie « état d'esprit coupable ». Au Canada, on exige, pour la plupart des infractions criminelles, que la personne ait eu l'« état d'esprit » nécessaire ou la *mens rea* requise pour commettre l'infraction avant qu'on puisse la déclarer coupable. Chaque infraction comporte une *mens rea* particulière qui doit être associée à l'*actus reus* de cette infraction. En d'autres mots, il y a différents types d'état d'esprit pour différentes infractions criminelles. Les différentes formes de *mens rea* comprennent l'intention, la connaissance, la témérité, l'ignorance volontaire, la négligence criminelle et la négligence pénale. Le CCC fournit souvent une description expresse de la *mens rea*, ce qui aide à déterminer quelle est la *mens rea* requise pour l'infraction en cause.

Vol de moins de 5 000 \$

Dans le présent scénario, l'*actus reus* est le fait d'avoir pris un bien de moins de 5 000 \$ sans autorisation.

LOI
PERTINENTE

Code criminel du Canada

322. (1) Commet un vol quiconque prend frauduleusement et sans apparence de droit, ou détourne à son propre usage ou à l'usage d'une autre personne, frauduleusement et sans apparence de droit, une chose quelconque, animée ou inanimée, avec l'intention :

- (a) soit de priver, temporairement ou absolument, son propriétaire, ou une personne y ayant un droit de propriété spécial ou un intérêt spécial, de cette chose ou de son droit ou intérêt dans cette chose;
- (b) soit de la mettre en gage ou de la déposer en garantie;
- (c) soit de s'en dessaisir à une condition, pour son retour, que celui qui s'en dessaisit peut être incapable de remplir;
- (d) soit d'agir à son égard de telle manière qu'il soit impossible de la remettre dans l'état où elle était au moment où elle a été prise ou détournée.

La Couronne devra démontrer, hors de tout doute raisonnable, que l'accusée a commis cette action.

De plus, la Couronne devra démontrer que l'accusée avait la *mens rea* requise pour infraction. L'article 322 du CCC utilise les mots « avec l'intention », ce qui signifie que l'intention est la *mens rea* qu'il faut démontrer pour cette infraction. Afin de prouver qu'une personne est coupable d'avoir volé un bien de moins de 5 000 \$, la Couronne doit démontrer que l'accusée avait l'intention de prendre le MyPod Shuffler. Si le procureur de la Couronne ne peut démontrer, hors de tout doute raisonnable, que l'accusée avait l'intention de prendre l'article, le tribunal devra déclarer l'accusée non coupable.

Lorsqu'une personne est accusée de certains crimes, y compris le vol d'un bien de moins de 5 000 \$, la Couronne peut choisir d'accuser la personne d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité (délit mineur) ou d'une infraction punissable par mise en accusation (acte criminel). Les infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité sont des délits plus mineurs qui s'accompagnent d'une peine maximale de six mois en prison ou d'une amende de 5 000 \$, ou les deux. Les infractions punissables par mise en accusation s'accompagnent de peines plus sévères qui sont habituellement précisées dans le CCC.

LOI
PERTINENTE

Dans le cas du vol de biens de moins de 5 000 \$, si la Couronne intente une poursuite pour infraction punissable par mise en accusation, la peine maximale est de deux ans d'emprisonnement (comme le stipule le sous-alinéa 334b)(i) du CCC).

Cependant, comme précisé ci-dessus, il est peu probable que l'une de ces peines maximales soit infligée à un jeune. Dans le cas d'un vol, il est également peu probable que la Couronne choisisse d'intenter une poursuite en tant qu'infraction punissable par mise en accusation, particulièrement s'il s'agit d'un jeune.

Exposé conjoint des faits

- Les deux parties conviennent qu'il n'y a aucun argument à soulever en vertu de la *Charte*.

HORAIRE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE JUSTIFICATIVE A – MYPOD SHUFFLER TROUVÉ SUR SARA JONES

(Remarque : L'agent Tran a étiqueté et transféré cette pièce justificative. Il faut la déposer en tant que pièce justificative au cours du procès, pendant le témoignage de l'agent Tran.)



SARA JONES, L'ACCUSÉE

Tes renseignements personnels

- Ton nom est Sara Jones.
- Tu as 16 ans.
- Tu es en 11e année.
- Tu n'as pas d'antécédents judiciaires.

Ta version des faits

- Le 5 janvier 20**, tu as décidé d'aller magasiner avec ton ami Phil DeMelo au centre commercial Nouveau monde. Vous aviez décidé de mettre votre argent en commun pour acheter un cadeau d'anniversaire à votre amie Andréa. Chacun de vous avait amené 25 \$.
- Vous êtes arrivés au centre commercial vers 19 h, puis vous êtes allés à la Boîte à musik où il y avait une liquidation du Jour de l'An.
- Afin de décider quoi acheter, tu es allée jeter un coup d'œil aux lecteurs de musique pendant que Phil regardait les étuis protecteurs pour téléphones cellulaires.
- Tu as pris un MyPod Shuffler rose et l'as fixé sur ta ceinture afin de l'essayer. Tu l'as gardé sur ta ceinture en marchant dans le magasin pour éviter qu'une autre personne l'achète, car c'était le dernier modèle rose.
- Phil et toi avez ultimement décidé d'acheter un étui protecteur pour téléphone cellulaire, car c'était moins cher que le MyPod Shuffler.
- Le magasin était bondé et la file d'attente à la caisse était longue. Vous avez attendu en file pendant environ 15 minutes afin de payer pour l'étui protecteur.

Comment puis-je me préparer pour être un bon témoin pendant le procès?

- » Apprends tes faits par cœur.
- » Tu seras assermenté pendant le procès et tu devras épeler le nom complet de ton personnage.
- » Sois fidèle au scénario. N'invente pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves qui jouent les rôles d'avocats.
- » Écoute attentivement les questions. Si tu ne comprends pas une question, demande qu'on la répète.
- » Si un avocat te pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, tu peux dire que tu ne connais pas la réponse.
- » Avant le procès, discute avec les avocats qui représentent ton camp et entre dans la peau de ton personnage dès que tu es à la barre des témoins.

- Tu étais fatiguée, tu avais faim et tu avais complètement oublié le MyPod Shuffler fixé à ta ceinture jusqu'à ce qu'une gardienne de sécurité t'arrête à la sortie du magasin.
- Tu as eu tellement peur lorsqu'elle t'a arrêtée que tu n'arrivais presque pas à parler. Ta première réaction a été de tenter de t'enfuir, car tu sentais que tu allais avoir des ennuis et tu n'avais pas délibérément tenté de faire quoi que ce soit de mal.
- Tu as suivi la gardienne de sécurité au bureau de sécurité et tu lui as remis le lecteur de musique. Tu as essayé de lui expliquer que tu n'avais pas délibérément pris le MyPod Shuffler et que tu avais tout simplement oublié de l'enlever de ta ceinture.
- Elle a déclaré qu'elle ne te croyait pas et a ensuite téléphoné à la police et au propriétaire du magasin, Brian Perez.
- L'agent Tran est arrivé et tu as essayé de lui expliquer que tu avais tout simplement oublié de retirer le MyPod Shuffler de ta ceinture. Tu as commencé à pleurer, car tu étais vraiment chavirée et tu ne voulais pas avoir des ennuis. Tu as même essayé de t'excuser auprès du propriétaire du magasin, Brian Perez. Phil a essayé de dire à l'agent Tran que tu n'avais pas eu l'intention de voler le lecteur de musique, mais on lui a dit de partir.
- L'agent Tran t'a expliqué qu'on allait déposer des accusations contre toi et il t'a informée de tes droits. L'agent Tran a posé quelques questions et t'a ensuite accusée d'avoir volé un bien de moins de 5 000 \$. Il t'a aussi demandé de te présenter le lendemain au poste de police pour qu'on prenne tes empreintes digitales. Ils t'ont autorisée à quitter le centre commercial vers 21 h.

Questions auxquelles tu devrais réfléchir pour te préparer

Quel genre d'élève es-tu? As-tu déjà enfreint les règles auparavant?

As-tu des amis qui font du vol à l'étalage?

Comment sont les membres de ta famille et que penseront-ils du fait que des accusations ont été déposées contre toi?

Comment te sens-tu par rapport au fait que des accusations ont été déposées contre toi?

Comment agissais-tu dans le magasin avant l'incident?

Pourquoi as-tu tenté de t'enfuir?

Avais-tu assez d'argent pour payer le MyPod Shuffler?

Se passait-il quelque chose dans le magasin qui aurait pu te faire oublier que le MyPod Shuffler était fixé à ta ceinture?

Comment as-tu agi lorsque tu as rencontré le propriétaire du magasin et l'agent de police?

As-tu présenté des excuses au propriétaire du magasin?

PHIL DEMELO, L'AMI DE SARA (TÉMOIN DE LA DÉFENSE)

Tes renseignements personnels

- Ton nom est Phil DeMelo.
- Tu as 16 ans.
- Tu es en 11e année.
- Tu n'as pas d'antécédents judiciaires et tu connais Sara Jones depuis la première année.

Ta version des faits

- Le 5 janvier 20**, tu as décidé d'aller magasiner avec ton amie Sara Jones au centre commercial Nouveau monde.
- Vous aviez décidé de mettre votre argent en commun pour acheter un cadeau d'anniversaire à votre amie Andréa.
- Vous êtes arrivés au centre commercial vers 19 h, puis vous êtes allés à la Boîte à musik où il y avait une liquidation du Jour de l'An.
- Afin de décider quoi acheter, tu es allé jeter un coup d'œil aux étuis protecteurs pour téléphones cellulaires, alors que Sara est allée regarder les lecteurs de musique. Sara a pris un MyPod Shuffler rose et l'a fixé à sa ceinture afin de l'essayer. Elle l'a gardé sur sa ceinture en marchant dans le magasin parce qu'elle ne voulait pas qu'une autre personne achète le dernier modèle rose. Elle n'avait pas l'intention de le voler.
- Sara et toi avez ultimement décidé d'acheter un étui protecteur pour téléphone cellulaire, car c'était moins cher que le MyPod Shuffler.
- Le magasin était bondé et la file d'attente pour la caisse était longue. Vous avez attendu en file pendant environ 15 minutes avant de payer pour l'étui protecteur.

Comment puis-je me préparer pour être un bon témoin pendant le procès?

- » Apprends tes faits par cœur.
- » Tu seras assermenté pendant le procès et devras épeler le nom complet de ton personnage.
- » Sois fidèle au scénario. N'invente pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves qui jouent les rôles d'avocats.
- » Écoute attentivement les questions. Si tu ne comprends pas une question, demande qu'on la répète.
- » Si un avocat te pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, tu peux dire que tu ne connais pas la réponse.
- » Avant le procès, discute avec les avocats qui représentent ton camp et entre dans la peau de ton personnage dès que tu es à la barre des témoins.

- Sara se sentait vraiment fatiguée et affamée à ce moment-là. Après avoir payé, vous avez quitté le magasin pour aller manger.
- La gardienne de sécurité a arrêté Sara alors que vous sortiez du magasin. Tu étais aussi surpris que Sara. Tu n'avais aucune idée de ce qui se passait. Sara avait l'air paniquée et surprise. Elle a tenté de s'enfuir, mais la gardienne de sécurité l'a arrêtée.
- Tu as accompagné Sara et l'agente de sécurité au bureau de sécurité. On a demandé à Sara de remettre le lecteur de musique. Elle semblait sous le choc et confuse. Elle a tenté d'expliquer qu'elle avait oublié de retirer le lecteur de musique de sa ceinture.
- La gardienne de sécurité a déclaré qu'elle ne croyait pas Sara et a ensuite téléphoné à la police et au propriétaire du magasin, Brian Perez.
- L'agent Tran est arrivé et Sara a tenté d'expliquer qu'elle avait oublié de retirer le lecteur de musique de sa ceinture lorsqu'elle est sortie du magasin. Elle pleurait et était visiblement bouleversée. Elle a même fait des excuses au propriétaire du magasin.
- Tu as tenté d'aider Sara en disant à l'agent Tran que tu ne croyais pas que Sara avait l'intention de voler le MyPod Shuffler.
- L'agent Tran a expliqué que la police allait porter des accusations contre Sara, puis il t'a demandé de partir.

Questions auxquelles tu devrais réfléchir pour te préparer

Quel genre d'élève es-tu?

As-tu déjà enfreint des règles auparavant?

As-tu des amis qui font du vol à l'étalage?

Que penses-tu du vol à l'étalage?

Comment agissais-tu dans le magasin avant l'incident?

Est-ce que toi et Sara avez parlé d'acheter ou de voler le lecteur de musique?

Se passait-il quelque chose dans le magasin qui aurait pu faire oublier à Sara que le lecteur de musique était fixé à sa ceinture?

Comment as-tu agi lorsque tu as rencontré la gardienne de sécurité et l'agent Tran?

ROXANE SIMARD, GARDIENNE DE SÉCURITÉ DU MAGASIN (TÉMOIN DE LA COURONNE)

Tes renseignements personnels

- Tu as 35 ans.
- Tu es gardienne de sécurité au magasin Boîte à musik dans le centre commercial Nouveau monde depuis 5 ans.
- Tu prends ton travail au sérieux et tu crois que le vol à l'étalage coûte des milliers de dollars au magasin chaque année.
- Tu aimes les jeunes, mais tu n'arrives pas à comprendre pourquoi ils n'arrêtent pas de s'attirer des ennuis avec le vol à l'étalage, les bagarres et parfois la vente de drogues dans le centre commercial.

Ta version des faits

- Le 5 janvier 20**, tu travaillais à la Boîte à musik au centre commercial Nouveau monde. Tu as remarqué Sara et Phil parce qu'ils riaient et se taquinaient pendant qu'ils magasinaient.
- Tu as vu l'accusée, Sara Jones, se diriger vers le comptoir de lecteurs de musique, lequel était très achalandé à ce moment-là. Elle a examiné quelques modèles de lecteurs de musique, puis a fixé un MyPod Shuffler rose à sa ceinture et s'est mise à écouter de la musique avec les écouteurs. Après un certain temps, elle a enlevé les écouteurs et a continué de marcher dans le magasin alors que le lecteur de musique était caché sous son chandail et toujours fixé à sa ceinture.
- Tu as continué à surveiller l'accusée et son ami.
- Finalement, ils sont allés attendre en ligne, ont acheté un étui protecteur pour téléphone cellulaire et sont sortis du magasin.

Comment puis-je me préparer pour être un bon témoin pendant le procès?

- » Apprends tes faits par cœur.
- » Tu seras assermenté pendant le procès et tu devras épeler le nom complet de ton personnage.
- » Sois fidèle au scénario. N'invente pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves qui jouent les rôles d'avocats.
- » Écoute attentivement les questions. Si tu ne comprends pas une question, demande qu'on la répète.
- » Si un avocat te pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, tu peux dire que tu ne connais pas la réponse.
- » Avant le procès, discute avec les avocats qui représentent ton camp et entre dans la peau de ton personnage dès que tu es à la barre des témoins.

ROXANE SIMARD, GARDIENNE DE SÉCURITÉ DU MAGASIN (TÉMOIN DE LA COURONNE)

- Dès qu'ils sont sortis du magasin, tu as arrêté l'accusée pour vol à l'étalage. Elle s'est débattue et a tenté de s'enfuir. Elle semblait chercher quelque chose dans les poches de son manteau, mais tu lui as agrippé les bras pour qu'elle ne puisse pas s'enfuir.
- Tu les as amenés tous les deux au bureau de la sécurité.
- Lorsque tu lui as demandé de te remettre lecteur de musique, elle te l'a remis et a tenté d'expliquer qu'elle n'avait pas délibérément pris le lecteur de musique, qu'elle avait tout simplement oublié qu'il était fixé à sa ceinture.
- Tu as répondu que tu ne la croyais pas, puis tu as appelé la police et le propriétaire du magasin, Brian Perez.
- Vers 20 h 45, l'agent Tran et le propriétaire du magasin, Brian Perez, sont arrivés au bureau de la sécurité. Tu as remis à l'agent de police le lecteur de musique et lui as raconté ce que tu as vu. L'accusée a tenté de dire à l'agent qu'elle avait oublié d'enlever le MyPod Shuffler de sa ceinture et a commencé à faire des excuses à Brian Perez. Son ami a essayé à son tour de l'aider, mais l'agent Tran l'a informé qu'il ne porterait pas des accusations contre lui et qu'il devrait partir.
- L'agent Tran a informé l'accusée qu'elle était accusée du vol d'un bien de moins de 5 000 \$. L'accusée a été libérée après que l'agent de police l'ait informée de ses droits et interrogée.

Questions auxquelles tu devrais réfléchir pour te préparer

Pourquoi as-tu choisi de travailler comme gardienne de sécurité dans un centre commercial?

Est-ce que tu arrêtes plusieurs voleurs au cours d'un mois?

Quel âge ont la plupart des voleurs?

Quels articles volent-ils le plus souvent?

Quelle est leur réaction quand tu les arrêtes?

Téléphones-tu toujours à la police? Pourquoi as-tu téléphoné à la police cette fois?

L'AGENT JUSTIN TRAN, AGENT QUI A PROCÉDÉ À L'ARRESTATION (TÉMOIN DE LA COURONNE)

Tes renseignements personnels

- Ton nom est Justin Tran.
- Tu as 28 ans.
- Tu es agent de police depuis 3 ans.
- Ton secteur de surveillance comprend le centre commercial Nouveau monde.
- On fait souvent appel à toi pour des incidents de vol à l'étalage.

Ta version des faits

- Le 05 janvier 20**, tu patrouillais dans le secteur du centre commercial Nouveau monde. Tu as reçu un appel d'une gardienne de sécurité du magasin la Boîte à musik. Tu es arrivé au centre commercial à 20 h 45.
- Dans le bureau de la sécurité du centre commercial, vous avez rencontré la gardienne de sécurité, Roxane Simard, ainsi que l'accusée, Sara Jones, son ami, Phil DeMelo, et le propriétaire du centre commercial, Brian Perez.
- Tu as interrogé Roxane Simard et elle t'a informé qu'elle avait arrêté les deux jeunes alors qu'ils sortaient du magasin puisqu'elle croyait qu'ils avaient volé un lecteur de musique. Elle t'a remis le lecteur de musique qui avait été volé. Il vaut 50 \$.
- Sara Jones a tenté d'expliquer qu'elle avait oublié de retirer le lecteur de musique de sa ceinture lorsqu'elle est sortie du magasin. Son ami, Phil DeMelo, a essayé de dire la même chose. Tu as informé Phil que tu n'allais pas déposer d'accusations contre lui et qu'il devrait partir. Tu as interrogé Sara Jones; elle était très bouleversée et

Comment puis-je me préparer pour être un bon témoin pendant le procès?

- » Apprends tes faits par cœur.
- » Tu seras assermenté pendant le procès et devras épeler le nom complet de ton personnage.
- » Sois fidèle au scénario. N'invente pas des faits, car cela est injuste pour les autres élèves qui jouent les rôles d'avocats.
- » Écoute attentivement les questions. Si tu ne comprends pas une question, demande qu'on la répète.
- » Si un avocat te pose une question sur quelque chose qui ne fait pas partie de la trousse, tu peux dire que tu ne connais pas la réponse.
- » Avant le procès, discute avec les avocats qui représentent ton camp et entre dans la peau de ton personnage dès que tu es à la barre des témoins.

pleurait. Elle a répondu rapidement à toutes les questions et a fait preuve de collaboration.

- Tu l'as accusée du vol d'un bien de moins de 5 000 \$, l'as informée de ses droits et lui as dit de se présenter au poste de police le lendemain afin qu'on prenne ses empreintes digitales.
- Tu l'as libérée à environ 21 h après avoir mis le lecteur de musique dans un sac et étiqueté le sac. Tu as apporté le sac avec toi au poste de police.
- Remarque : La pièce justificative A (le MyPod Shuffler) devrait être présentée comme pièce justificative pendant ton témoignage.

Questions auxquelles tu devrais réfléchir pour te préparer

Pour quels motifs as-tu porté des accusations contre l'accusée?

Était-il certain que le lecteur de musique ne lui appartenait pas?

La gardienne de sécurité a-t-elle identifié l'accusée comme la personne qui avait volé l'article?

L'accusée était-elle la seule personne responsable du crime?

JUGE

Si ce n'est pas un bénévole du secteur de la justice qui joue le rôle du juge, le tableau suivant vous aidera à comprendre la cause et à prendre des notes pendant le procès.

Dans le cas d'un procès avec jury, ce n'est pas le juge qui détermine si la personne accusée est innocente ou coupable. C'est plutôt le jury qui prend la décision ultime en étudiant les faits et en déterminant si la preuve est digne de confiance. Cependant, le juge assure le maintien de l'ordre dans la salle d'audience et statue sur les questions de droit (p. ex. décider de permettre les oui-dire et statuer sur les autres questions de droit qui pourraient survenir au cours du procès). Le juge prend tout de même des notes détaillées puisqu'il est responsable de déterminer la peine qui sera infligée à la personne accusée si elle est reconnue coupable. Même si aucune peine ne sera imposée dans le présent procès simulé, veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour prendre des notes pendant le procès.

Veuillez consulter la section suivante (Exposé au jury) pour voir les directives que le juge donne aux membres du jury. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur la préparation au rôle de juge dans la Trousse pour la préparation aux rôles.

ENJEU	NOTES
Sara est-elle sortie de la Boîte à musik avec le MyPod Shuffler?	

FEUILLE
D'ÉVALUATION
POUR LE JUGEMENT

MEMBRES DU JURY

QUELLES CAUSES SONT ENTENDUES DEVANT UN JURY?

Comme mentionné dans la section Lois et principes juridiques pertinents, la plupart des affaires criminelles ne font pas l'objet d'un procès et sont réglées à l'extérieur du processus judiciaire officiel. Parmi les causes qui font l'objet d'un procès, seul un petit nombre sont entendues devant un jury.

Afin qu'une cause soit tranchée par un jury, la Couronne doit choisir d'intenter une poursuite criminelle par voie de mise en accusation (ce qui comporte souvent des options plus sévères en ce qui concerne les peines) au lieu de procéder par voie de procédure sommaire. La Couronne peut décider de procéder par voie de mise en accusation, mais, la Couronne choisit souvent de procéder par voie de mise en accusation lorsqu'il s'agit d'un cas très grave. En ce qui concerne les jeunes, les procès devant jury sont réservés aux cas les plus graves et les plus violents.

Dans le cas de Sara, il est peu probable que la Couronne décide de procéder par voie de mise en accusation. Cependant, l'utilisation d'un jury pour un procès simulé expérientiel pourrait donner aux élèves l'occasion d'explorer la prise de décision par consensus et encourager une analyse critique de la cause. S'il s'agit d'un gros groupe de jeunes, l'utilisation d'un jury peut également permettre à chaque jeune de jouer un rôle important au cours du procès simulé.

Exposé au jury

Mesdames et Messieurs,

Il est maintenant temps pour vous d'amorcer vos délibérations.

Je dois vous rappeler que vous devez trancher la cause en vous fondant seulement sur la preuve qui a été présentée au cours du procès et ignorer tout ce que vous avez entendu ou lu au sujet de cette cause à l'extérieur de la salle d'audience.

Vous devez déterminer quelle preuve est la plus crédible, et décider du poids et de l'importance que vous devriez donner à cette preuve. Vous pouvez

accepter tout ce qu'un témoin a dit, ou seulement en accepter une partie ou rejeter le tout complètement. Vous devriez utiliser votre bon sens et votre expérience pour évaluer la crédibilité de chaque témoin.

Au cours de vos délibérations, vous devez présumer que Sara Jones est innocente. C'est la Couronne qui doit prouver la culpabilité de l'accusé pour chaque élément de la cause selon la norme de preuve en vigueur au pénal, soit la preuve hors de tout doute raisonnable. Vous pourriez vous demander ce que signifie « hors de tout doute raisonnable »? Un doute raisonnable n'est pas un doute imaginaire. Il ne doit pas se fonder sur la compassion ni sur les préjugés. Il doit plutôt se fonder sur le bon sens. Il doit découler logiquement de la preuve ou de l'absence de preuve.

Même si vous croyez que l'accusée est probablement coupable, cela n'est pas suffisant. Dans ces circonstances, vous devez donner à l'accusé le bénéfice du doute et la reconnaître non coupable. Dans un tel cas, la Couronne n'a pas réussi à vous convaincre que l'accusée est coupable hors de tout doute raisonnable. La norme de preuve hors de tout doute raisonnable est beaucoup plus près de la certitude absolue que d'une preuve fondée sur la prépondérance des probabilités.

D'autre part, vous ne devez pas oublier qu'il est presque impossible de prouver quoi que ce soit avec une certitude absolue et que la Couronne n'a pas une telle obligation. Une telle norme de preuve est impossible. La Couronne doit seulement démontrer que l'accusée est coupable hors de tout doute raisonnable.

Après avoir évalué toute la preuve présentée, si vous estimez que la Couronne a démontré que Sara Jones est coupable hors de tout doute raisonnable, vous devriez la reconnaître coupable.

Si vous estimez que la Couronne n'a pas démontré que Sara Jones est coupable hors de tout doute raisonnable, vous ne devriez pas la reconnaître coupable.

Questions pour le jury

Vous estimez-vous satisfaits, hors de tout doute raisonnable, des trois questions suivantes.

1. Sara avait-elle l'intention de prendre le MyPod Shuffler de la Boîte à musik?

Oui []

Non []

Si non, les délibérations sont terminées et Sara n'est pas reconnue coupable.

2. Sara avait-elle légalement le droit de prendre le MyPod Shuffler? (L'a-t-elle payé? Avait-elle la permission de le prendre?)

Oui []

Non []

Si oui, les délibérations sont terminées et Sara n'est pas reconnue coupable.

3. Sara savait-elle qu'elle n'avait pas légalement le droit de prendre le MyPod Shuffler? (Par exemple, si quelqu'un quitte une fête et prend accidentellement un manteau qui ne lui appartient pas en pensant que c'est le sien, il ne serait pas reconnu coupable de vol.)

Oui []

Non []

Si non, les délibérations sont terminées et Sara n'est pas reconnue coupable.

4. Sara avait-elle l'intention de prendre le MyPod Shuffler, même temporairement?

Oui []

Non []

Si non, les délibérations sont terminées et Sara n'est pas reconnue coupable.

5. Quelle est votre décision finale?

Coupable []

Non coupable []

GREFFIER

Veillez consulter la Trousse pour la préparation aux rôles du procès criminel simulé pour vous préparer à ce rôle. Vous y trouverez un script et d'autres directives. Afin de lire les accusations portées contre l'accusé, vous devrez insérer dans le script les détails de l'accusé et des accusations, tels qu'ils sont indiqués dans la section La dénonciation.